



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 10 septembre 2024

Convocation à la séance du Conseil communal

JEUDI 3 OCTOBRE 2024 A 19H30

A la salle du Conseil communal à Thierrens

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 18.06.2024 à Chapelle-sur-Moudon
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 05/2024 – Modification des statuts de l'ARASPE
5. Préavis N° 06/2024 – Thierrens – ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale sis à la rue de la Porte 3 – Rénovation des façades et de la toiture – modification des aménagements extérieurs – Demande de crédit d'investissement complémentaire
6. Préavis N° 07/2024 – Arrêté d'imposition 2025 et 2026
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Président 079 833 14 13 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est : **ConseilMontanaire8642**

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.